

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 7 février 2011, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 heures 00.

Sont présents :

Le maire: Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion
Hélène Pelchat
Éric Blanchette

Daniel Blais
Guylaine Blais
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2011-02-42

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 10 janvier 2011 ;
 - 3.2. Séance extraordinaire du 17 janvier 2011 ;
 - 3.3. Séance extraordinaire du 24 janvier 2011 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et dépenses au 31 janvier 2011 ;
8. Comptes à recevoir ;
 - 8.1. Vente pour non paiement de taxes ;
9. Avis de motion ;
 - 9.1. Règlement no 222-2011 décrétant une tarification pour les activités, biens et services ;
10. Adoption de règlement ;
 - 10.1. Projet de règlement no 221-2011 relatif à la localisation des panneaux-réclame et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010 et 217-2010) ;
11. Demande de soumissions ;
 - 11.1. Acquisition d'un camion de voirie ;
12. Inspection municipale ;
 - 12.1. Travaux à autoriser ;
 - 12.2. Inventaire des effets sous la garde du directeur des travaux publics ;
 - 12.3. État concernant les chemins, ponts et cours d'eau ;
13. Inspection en bâtiments ;
 - 13.1. Émission des permis ;
 - 13.2. Dossiers des nuisances ;

14. Sécurité incendie ;
 - 14.1. Demandes du directeur ;
 - 14.2. Nomination du directeur adjoint ;
15. Comité consultatif d'urbanisme ;
16. Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
 - 16.1. Demande d'autorisation ;
 - 16.1.1. Monsieur Sébastien Marquis ;
17. Centre multifonctionnel ;
 - 17.1. Ronam Constructions inc. ;
 - 17.1.1. Recommandations de paiement no 6 ;
 - 17.1.2. Avenants de modification au contrat ;
 - 17.1.3. Acceptation provisoire des travaux ;
 - 17.2. Journée «portes ouvertes» ;
 - 17.3. Achat de fournitures en sports, entretien, services et autres ;
 - 17.4. Activités parascolaires - protocole d'entente ;
 - 17.5. Embauche de personnel - concierge et surveillant ;
 - 17.6. Système de traitement de l'eau potable ;
 - 17.7. Bibliothèque municipale/scolaire ;
 - 17.7.1. Dépôt de soumissions - services en ingénierie ;
18. Budget 2011 ;
 - 18.1. Assurances générales - renouvellement et prime ;
19. Centre municipal ;
 - 19.1. Équipements internet HV sans fil et cellulaire ;
 - 19.2. Messagerie informatique ;
20. Développement résidentiel ;
 - 20.1. Domaine-du-Vieux-Moulin - Phase 3 ;
 - 20.1.1. Acquisition de terrains ;
 - 20.1.2. Plan et description technique ;
 - 20.1.2.1. Mandat en arpentage ;
 - 20.1.3. Modification au schéma d'aménagement de la MRC ;
21. Développement industriel ;
 - 21.1. Cautionnement au comité de développement industriel ;
22. Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) ;
 - 22.1. Programmation de travaux 2010-2013 ;
23. Équipements pour le déneigement ;
 - 23.1. Offre de services ;
24. Divers ;
 - 24.1. Autres questions ;
25. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2011-02-43 3.1. Séance ordinaire du 10 janvier 2011

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2011-02-44 3.2. Séance extraordinaire du 17 janvier 2011

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 janvier 2011 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2011-02-45 **3.3. Séance extraordinaire du 24 janvier 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2011 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Monsieur Réal Turgeon, maire, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2011-02-46 **Association des directeurs municipaux du Québec - formation WEB**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise mesdames Louise Trachy, Angèle Brochu et Louise Chabot à participer à une démonstration technique de la gestion des appels d'offres sur le SEAO donnée sur le WEB, dans la semaine du 11 au 17 avril 2011, au coût total de trente-quatre dollars et dix-huit cents (34,18 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2011-02-47 **Association des directeurs municipaux du Québec - reconnaissance des acquis**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise l'inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière et de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe au processus de reconnaissance des acquis pour les membres détenant le titre de gestionnaire municipal agréé, au coût total de quatre cent quatre-vingt-neuf dollars et quatre-vingt-huit cents (489,88 \$), incluant les taxes.

QUE si des fiches d'évaluation sont requises pour compléter l'analyse du dossier, un montant de cinquante dollars (50,00 \$) par fiche sera facturé.

Adoptée

Municipalité de Sainte-Hénédine - autorisation de circuler

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hénédine doit entreprendre des travaux d'infrastructures Phase III de la route Ste-Thérèse en 2011 ou 2012 ;

2011-02-48

ATTENDU QUE lesdits travaux amèneront la fermeture temporaire de cette portion de route ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hénédine désire détourner la circulation entre autres sur le territoire de Saint-Isidore ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la municipalité de Sainte-Hénédine à dévier la circulation par la route Coulombe, avec la signalisation appropriée, et ce, lors des travaux Phase III de la route Ste-Thérèse prévus en 2011 ou 2012.

Adoptée

2011-02-49

Conseil de bassin de la rivière Etchemin - appui dans les projets d'aménagement et de mise en valeur faunique des bassins versants

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie le conseil de bassin de la rivière Etchemin dans la réalisation du projet d'aménagement et de mise en valeur faunique des bassins versants de la rivière Le Bras-amont et du ruisseau Fourchette, édition 2011, et ce, afin d'améliorer la qualité de l'eau et requalifier l'habitat faunique, ce qui permettra la conservation de la faune et la flore en plus de contribuer à la régulation hydrologique.

Adoptée

2011-02-50

Réseau québécois de Villes et Villages en santé - inscription La Fête des voisins

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise l'inscription de la municipalité de Saint-Isidore à La Fête des voisins qui aura lieu le 4 juin 2011 et à procéder à l'acquisition du matériel promotionnel nécessaire au coût total de trente-quatre dollars et vingt cents (34,20 \$), taxes incluses, excluant le transport.

Adoptée

2011-02-51

Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches – adhésion et désignation d'un représentant

ATTENDU QUE Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches inc. est une organisation régionale à but non lucratif, impliquée dans la gestion de programmes d'attribution de communicateurs et d'aides techniques favorisant le maintien à domicile et dans la collectivité des personnes en perte d'autonomie ou présentant une déficience physique ;

ATTENDU QUE ladite organisation désire établir des rapports privilégiés avec les municipalités locales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise l'adhésion de la municipalité de Saint-Isidore à la corporation à but non lucratif Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches inc. et ce, sans frais.

QUE monsieur Roger Dion, conseiller, soit désigné pour représenter la municipalité lors de l'assemblée générale annuelle ou de toute assemblée générale spéciale convoquée par ladite corporation.

Adoptée

2011-02-52

Gouvernement du Canada - Emploi d'été Canada

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada lance pour une autre année le programme Emplois d'été Canada pour aider les étudiants et les collectivités ;

CONSIDÉRANT QUE ledit programme contribue à offrir des expériences de travail aux étudiants et accorde du financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois de grande qualité pour les étudiants de 15 à 30 ans ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore participe au programme Emplois d'été Canada 2011 et accepte d'embaucher trois (3) étudiants dans les secteurs administration, loisir et voirie et ce, après approbation de subvention salariale.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, tout document relatif à la demande.

Adoptée

2011-02-53

Table Agroalimentaire de Chaudière-Appalaches - rendez-vous agroalimentaire et journée d'action régionale

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise madame Hélène Pelchat à participer aux activités suivantes organisées par la Table Agroalimentaire de Chaudières-Appalaches :

- Rendez-vous agroalimentaire qui se tiendra le 8 février 2011 à Saint-Henri, au coût de soixante dollars (60,00 \$), taxes non applicables ;
- Journée d'action régionale qui se tiendra le 23 février 2011 à Scott, et ce, sans frais.

Adoptée

Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière participeront au déjeuner-conférence portant sur les avantages des régimes d'épargne-retraite collective et sur les perspectives économiques en production porcine, qui se tiendra à Scott, le 15 février 2011.

Le conseil dressera la liste des priorités de la municipalité de Saint-Isidore versus les services de la Sûreté du Québec pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 ainsi que les activités, fêtes et festivals qui se tiendront sur le territoire au cours de l'année 2011.

Monsieur Roger Dion participera à une rencontre afin d'échanger et émettre les idées et opinions de la municipalité de Saint-Isidore en vue de la tenue de la 15^e édition des Journées de la culture qui se tiendra le 17 février 2011 à Saint-Romuald.

Un guide d'information à l'intention des titulaires de charges publiques municipaux provenant du Commissaire au lobbyisme du Québec est remis à tous les élus et employés de la municipalité de Saint-Isidore.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- participation à un forum sur la représentation électorale de Solidarité rurale du Québec qui se tiendra le 11 février 2011 à Québec ;
- publicité dans une série de trois (3) cahiers spéciaux «Le Guide de l'Habitation» de L'Éclaireur-Progress ;
- publicité dans un cahier spécial sur le développement domiciliaire dans La Voix du Sud ;
- dépôt d'une candidature relative à des actions municipales améliorant la qualité de vie des membres de la famille, des plus jeunes jusqu'aux aînés, de Carrefour Action municipale et famille.

2011-02-54

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve le paiement des comptes suivants :

prélèvements nos 1099 à 1108 inclusivement et chèques nos 7699 à 7771 inclusivement, totalisant neuf cent soixante-et-onze mille cent deux dollars et quatre-vingt-cinq cents (971 102,85 \$).

DONT

Aréo-Feu	196,58 \$ payé à même le surplus accumulé non affecté
Martin & Lévesque	344,84 \$ payé à même le fonds des activités de fonctionnement

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2011

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2011.

8. COMPTES À RECEVOIR

2011-02-55

8.1. Vente pour non paiement de taxes

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate la directrice générale et

secrétaire-trésorière, conformément aux articles 1023 et suivants du Code municipal, à transmettre au plus tard le 21 février 2011 au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce, l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu de l'article 1038 du Code municipal, à enchérir et acquérir l'un ou des immeubles visés par la liste, le cas échéant.

Adoptée

9. AVIS DE MOTION

9.1. Règlement no 222-2011 décrétant une tarification pour les activités, biens et services

Avis de motion est déposé par Daniel Blais, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 222-2011 décrétant une tarification pour les activités, biens et services.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Daniel Blais,
Conseiller

10. ADOPTION DE RÈGLEMENT

2011-02-56

10.1. Projet de règlement no 221-2011 relatif à la localisation des panneaux-réclame et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010 et 217-2010)

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le projet de règlement no 221-2011 relatif à la localisation des panneaux-réclame et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010 et 217-2010) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

Adoptée

11. DEMANDE DE SOUMISSIONS

2011-02-57

11.1. Acquisition d'un camion de voirie

ATTENDU QUE par la résolution 2010-11-354, la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions à deux (2) entreprises pour l'acquisition d'un camion de voirie ;

ATTENDU QUE par la résolution 2010-12-409, il a été convenu de rejeter les soumissions reçues et de retourner en appel d'offres et ce, suite à l'analyse des déclarations non conformes aux attentes et exigences contenues dans le document d'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions pour l'acquisition d'un camion de voirie aux entreprises suivantes :

- J.L. Cliche Auto ltée ;
- JL Desjardins Auto Collection inc. ;
- Suzanne Roy Ford.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal pour jeudi le 10 mars 2011, 14 heures.

Adoptée

12. INSPECTION MUNICIPALE

12.1. Travaux à autoriser

Aucun sujet.

12.2. Inventaire des effets sous la garde du directeur des travaux publics

Sujet reporté.

12.3. État concernant les chemins, ponts et cours d'eau

Sujet reporté.

13. INSPECTION EN BÂTIMENTS

13.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de janvier 2011.

13.2. Dossiers des nuisances

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de janvier 2011.

14. SÉCURITÉ INCENDIE

2011-02-58

14.1. Demandes du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les dépenses et/ou les achats suivants relativement au service en sécurité incendie :

	<u>COÛTS ESTIMÉS</u> (incluant les taxes)
10 obturateurs pour système de gicleur <i>Fournisseur : Boivin et Gauvin inc.</i>	592,41 \$
Lettrage pour 9 casques de pompier <i>Fournisseur : Lettrage Design inc.</i>	256,33 \$

Adoptée

14.2. Nomination du directeur adjoint

Sujet reporté.

15. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Suite à l'étude par le comité consultatif d'urbanisme des impacts d'un éventuel déménagement dans une zone mixte située en quartier résidentiel, le conseil convient de demander à la MRC de La Nouvelle-Beauce de préparer un projet de modification au règlement de zonage et ce, afin d'inclure le lot 3 020 504 dans la zone publique PU-1 avec un code d'usage spécifique pour les activités de la Maison des Jeunes.

16. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

16.1. Demande d'autorisation

2011-02-59

16.1.1. Monsieur Sébastien Marquis

CONSIDÉRANT QUE madame Karina L'Heureux et monsieur Sébastien Marquis, résidant au 99 rang St-Pierre à Saint-Isidore, sont propriétaires des lots 3 028 687 et 4 574 107 au cadastre du Québec, d'une superficie respective de mille quatre-vingt-douze mètres carrés et neuf dixièmes (1 092,9 m.c.) et deux mille six cent sept mètres carrés et un dixième (2 607,1 m.c.) ;

CONSIDÉRANT qu'il existe présentement sur le lot 3 028 687 bénéficiant de droits acquis une maison mobile ainsi qu'une remise ;

CONSIDÉRANT QUE madame L'Heureux et monsieur Marquis ont acquis le lot 4 574 107 pour l'installation d'une fosse septique avec champ d'épuration et ce, suite à l'autorisation de la CPTAQ, dossier 364495 ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent remplacer la résidence existante par une nouvelle construction à être érigée sur la ligne de division des lots 3 028 687 et 4 574 107 ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence bénéficiant d'un droit acquis sera localisée sur la même unité foncière, mais à l'extérieur du droit acquis (voir décision no 345700 conditions) ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est sans impact sur les activités agricoles environnantes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de madame Karina L'Heureux et monsieur Sébastien Marquis auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 3 028 687 et 4 574 107, représentant une superficie de trois mille sept cents mètres carrés (3 700 m.c.) .

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

17. CENTRE MULTIFONCTIONNEL

17.1. Ronam Constructions inc.

17.1.1. Recommandations de paiement no 6

Sujet reporté.

2011-02-60 17.1.2. Avenants de modification au contrat

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les modifications suivantes au contrat concernant les travaux de construction effectués au Centre multifonctionnel par Ronam Constructions inc., les prix incluent les taxes :

Avenant 27 - directive D-29 (Modification du coût de branchement de l'entrée électrique)	1 736,90 \$
--	-------------

et ce, conditionnel au financement approprié.

Adoptée

17.1.3. Acceptation provisoire des travaux

L'acceptation provisoire des travaux au Centre multifonctionnel sera émise par l'architecte en date du 4 février 2011, jour de la prise de possession de l'immeuble.

2011-02-61 17.2. Journée «portes ouvertes»

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a invité la population à une journée «portes ouvertes» du nouveau Centre multifonctionnel, dimanche le 6 février 2011 ;

ATTENDU QUE l'activité a occasionné certains frais, entre autres permis, orchestre, breuvage ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine les dépenses engendrées lors de la journée «portes ouvertes» du nouveau Centre multifonctionnel le 6 février 2011 et ce, payé à même le fonds des activités de fonctionnement.

QUE le conseil verse cinquante pour cent (50%) des profits provenant des activités du bar à l'organisme communautaire «Les Chevaliers de Colomb de Saint-Isidore» en reconnaissance pour leur participation.

Adoptée

17.3. Achat de fournitures en sports, entretien et autres

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

2011-02-62 17.4. Activités parascolaires - protocole d'entente

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore offre à la population un service d'activités parascolaires au nouveau Centre multifonctionnel ;

ATTENDU QU'une entente doit intervenir entre la municipalité et le responsable de chaque activité, précisant les modalités de chacune des parties ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe et la coordonnatrice des loisirs par intérim à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, les protocoles d'entente à intervenir avec le responsable de chacune des activités parascolaires qui se tiendront au Centre multifonctionnel.

Adoptée

17.5. Embauche de personnel - concierge et surveillant

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

17.6. Système de traitement de l'eau potable

Sujet reporté.

17.7. Bibliothèque municipale/scolaire

2011-02-63

17.7.1. Dépôt de soumissions - services en ingénierie

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour des services en ingénierie relativement au projet d'aménagement de la bibliothèque dans le nouveau Centre multifonctionnel, à deux (2) firmes spécialisées ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

SOUMISSIONNAIRE	Plans et devis préliminaires	Plans et devis définitifs	Surveillance des travaux	TOTAL (excluant les taxes)
PGA Experts inc.	2 000,00 \$	5 500,00 \$	2 500,00 \$	10 000,00 \$
Roche ltée, Groupe conseil	6 900,00 \$	4 500,00 \$	8 200,00 \$	19 600,00 \$

ATTENDU QUE le comité de sélection a analysé les soumissions et a déclaré celles-ci conformes aux attentes et exigences contenues dans le document d'appel d'offres ;

ATTENDU QUE suite à l'utilisation du système de pondération et d'évaluation, le contrat doit être adjugé au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit PGA Experts inc. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de services en ingénierie relativement au projet d'aménagement de la bibliothèque dans le nouveau Centre multifonctionnel à PGA Experts inc., soumissionnaire conforme, au coût total de onze mille trois cent quatre-vingt-douze dollars et cinquante cents (11 392,50 \$), taxes incluses.

Adoptée

18. BUDGET 2011

2011-02-64

Assurances générales - renouvellement et prime

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT,

APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle le contrat d'assurances générales auprès de Groupe Ultima inc. au montant de quarante-deux mille six cent un dollars (42 601,00 \$), incluant les taxes, représentant une augmentation de trois pour cent (3%) pour la valeur des bâtiments et ce, pour l'année 2011, ainsi qu'une surprime notamment pour le nouveau Centre multifonctionnel au montant estimé à treize mille dollars (13 000,00 \$), incluant les taxes.

Adoptée

19. CENTRE MUNICIPAL

19.1. Équipements internet HV sans fil et cellulaire

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

2011-02-65

19.2. Messagerie informatique

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire améliorer le système de messagerie informatique ;

ATTENDU QU'il serait approprié de procéder à l'installation de la nouvelle version Microsoft Office 2010 ;

ATTENDU QUE ladite version 2010 inclut des outils avantageant la gestion et la prise de rendez-vous ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise l'achat du logiciel Microsoft Office 2010 auprès d'un fournisseur spécialisé au coût estimé à sept cent soixante-deux dollars et seize cents (762,16 \$), incluant les taxes, installation en plus.

Adoptée

20. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

20.1. Domaine-du-Vieux-Moulin - Phase 3

20.1.1. Acquisition de terrains

Des pourparlers seront entrepris prochainement auprès des propriétaires concernés relativement à l'acquisition de terrains pour la phase 3 du développement résidentiel - Domaine-du-Vieux-Moulin.

20.1.2. Plan et description technique

2011-02-66

20.1.2.1. Mandat en arpentage

ATTENDU QUE le Tribunal administratif du Québec a rendu une décision positive dans le recours logé par Ferme Edmond Fortier et Fils inc. à l'encontre de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et a ordonné l'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 3 028 278, 3 028 279, 3 028 280 et 3 028 281 au cadastre du Québec, d'une superficie approximative de huit hectares et cinquante-deux centièmes (8,52 ha) contigus au périmètre urbain ;

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil mandate Arpent-Expert inc. à préparer le plan et la description technique, selon les exigences de la municipalité de Saint-Isidore, de la superficie exclue de la zone agricole faisant partie des lots 3 028 278, 3 028 279, 3 028 280 et 3 028 281 au cadastre du Québec, soit approximativement huit hectares et cinquante-deux centièmes (8,52 ha) dans le projet d'agrandissement du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 3» et ce, au coût estimé à six cents dollars (600,00 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payée à même le fonds des activités de fonctionnement.

Adoptée

20.1.3. Modification au schéma d'aménagement

Les démarches seront entreprises auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce afin d'apporter les modifications appropriées au schéma d'aménagement de la MRC dans le dossier d'agrandissement du périmètre urbain.

21. DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

2011-02-67

21.1. Cautionnement au comité de développement industriel

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Développement de Saint-Isidore de Beauce-Nord inc. désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de cent mille dollars (100 000,00 \$), remboursable sur cinq (5) ans ;

CONSIDÉRANT QUE l'institution financière exige que la municipalité de Saint-Isidore se rende caution de l'obligation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Saint-Isidore se porte caution en faveur du Comité de Développement de Saint-Isidore de Beauce-Nord inc. d'un montant de cent mille dollars (100 000,00 \$) pour cinq (5) ans, selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de l'obligation.

Adoptée

22. TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

2011-02-68

22.1. Programmation de travaux 2010-2013

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIE BLAIS, APPUYÉ PAR

HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Saint-Isidore s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente résolution et de tous les autres documents exigés par le ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à vingt-huit dollars (28 \$) par habitant par année, soit un total de cent douze dollars (112 \$) par habitant pour l'ensemble des quatre (4) années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

23. ÉQUIPEMENTS POUR LE DÉNEIGEMENT

2011-02-69

Annule la
résolution no
2010-02-53

23.1. Offre de services

ATTENDU QUE par la résolution 2010-02-53, la municipalité acceptait les propositions de quatre (4) propriétaires d'équipements appropriés, intéressés à effectuer le déneigement des routes sur le territoire de Saint-Isidore, à court préavis, sur demande spéciale de la municipalité et/ou de l'entrepreneur responsable du déneigement ;

ATTENDU QUE suite à une annonce parue dans le journal Entre-Nous, édition janvier 2011, deux (2) nouvelles propositions ont été reçues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil retienne les services des propriétaires suivants relativement au déneigement des routes sur le territoire de Saint-Isidore, lors de situation exceptionnelle ou lorsque les clauses du devis ne seront pas respectées, au taux horaire tel que stipulé ci-dessous, taxes applicables s'il y a lieu et ce, conditionnel à la réception d'une preuve d'assurance responsabilité en vigueur :

- | | | |
|------------------------------|--|-----------------------|
| • Ferme Deaunier senc. | 1 tracteur incluant souffleur | 90,00 \$/hre |
| • Ferme Deblois et Fils inc. | 1 tracteur incluant gratte et souffleur | 160,00 \$/hre |
| • Ferme Gerca inc. | 1 tracteur incluant gratte et souffleur | 160,00 \$/hre |
| • Ferme Marcel Larose inc. | 1 tracteur incluant gratte et souffleur | 160,00 \$/hre |
| • Ferme Vertex inc. | 1 tracteur avec souffleur | 160,00 \$/hre |
| • Steegrain inc. | 3 tracteurs incluant gratte et souffleur | 90,00 \$/hre/tracteur |

QUE la présente résolution abroge la résolution no 2010-02-53.

Adoptée

24. DIVERS

24.1. Autres questions

Quelques questions sont posées par des citoyens concernant certains sujets à l'ordre du jour et le conseil apporte les réponses adéquates, entre autres au niveau de l'acquisition d'un camion de voirie, le Centre multifonctionnel, la phase 3 du développement résidentiel, les subventions accordées aux organismes à but non lucratif, la recherche en eau.

2011-02-70 Ajournement de l'assemblée à 21 h 10

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ajourner la présente assemblée. Il est 21 h 10.

Adoptée

2011-02-71 Réouverture de l'assemblée à 21 h 30

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De procéder à la réouverture de l'assemblée. Il est 21 h 30.

Adoptée

2011-02-72 17.3. Achat de fournitures en sports, entretien, services et autres

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore débutera sous peu le service de location de salles et d'activités parascolaires au nouveau Centre multifonctionnel ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à diverses acquisitions pour assurer le bon déroulement des différentes activités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise l'achat de fournitures en sports, entretien, services et autres auprès de fournisseurs locaux et/ou spécialisés, soit :

- Produits d'entretien (Jacques Caron inc., Matériaux St-Isidore, Alimentation du Manoir, etc.) ;
- Matériel sportif (Le Groupe Sports-Inter Plus, etc.) - commandite de l'organisme communautaire Les Sabots ronds ;
- Communications (Jean-Louis Gosselin inc., Le groupe Électro-Light enr., Vidéotron, Telus, MRC (fibre optique), Info Unik, etc.) ;
- Autres fournitures (A. Lettrage Turgeon, Évangéliste Lecours rembourreur inc., Alarme V.E.C. inc., etc.).

Adoptée

2011-02-73 17.5. Embauche de personnel - concierge et surveillant

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire embaucher un concierge pour la maintenance du Centre multifonctionnel ;

ATTENDU QU'une offre d'emploi à cet effet paraîtra dans le journal Entre-Nous ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder immédiatement à l'embauche temporaire de personnel et ce, suite au début des activités prévu à la mi-février ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'embauche de monsieur Louis-Charles Guay, pour une période de deux (2) à trois (3) mois comme responsable du démarrage des activités au Centre multifonctionnel et ce, au taux horaire de dix-huit dollars (18,00 \$).

QUE le conseil autorise l'embauche de monsieur Carl L'Espérance pour assister monsieur Guay dans des tâches spécifiques, au taux horaire de dix-huit dollars (18,00 \$) et ce, après approbation de la directrice générale et secrétaire-trésorière

Adoptée

2011-02-74

19.1. Équipements internet HV sans fil et cellulaire

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire offrir le service de réseau internet HV sans fil et améliorer la réception de signal cellulaire au Centre municipal ;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'acquisition d'équipements nécessaires afin d'accéder auxdits services ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les dépenses suivantes, afin que les usagers du Centre municipal aient accès au service internet HV sans fil et une meilleure réception de signal cellulaire :

	<u>COÛT ESTIMÉ</u> (incluant les taxes)
• 1 amplificateur de signal cellulaire Frais de livraison à prévoir <i>Fournisseur : TigerDirect Product</i>	427,21 \$
• 1 routeur <i>Fournisseur : Info Unik</i>	169,75 \$
• Connexion internet haute-vitesse incluant Modem <i>Fournisseur : Telus</i>	44,95 \$/mois/5ans

Adoptée

25. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Réal Turgeon, maire, déclare la séance close.

2011-02-75

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 23 HEURES.

Adopté ce _____ 2011.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
